AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 30-5-67 043426

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12 TÉLÉPHONE (78) 37-20-56
Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Abonnement annuel: 25 F.

2ème supplément au bulletin N° 80 de Mai 1967

24 Mai 1967

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURES: 1°- sur les plantations traitées après les pluies du 14 au 17 mai, prévoir un renouvellement seulement dans les derniers jours avant l'apparition des taches issues de ces pluies, soit avant le 29 mai dans les régions les plus chaudes, avant le 1er juin dans les régions les plus froides, la croissance de la végétation ne permettant pas de le retarder jusqu'à l'apparition des taches (vers le 4 juin).

2°- sur les plantations qui n'auraient pas été traitées depuis le 17 mai, renouveler dès réception le traitement précédent. Dans les régions froides, il pourra alors être nécessaire de traiter à nouveau avant le 4 juin en cas de forte pluie survenant entre temps.

CARPOCAPSE - Les premières éclosions de papillons ont été relevées depuis le 12 mai dans les régions les plus chaudes de la Circonscription.

Le 1er traitement devra être appliqué aux dates suivantes:
- dès réception: régions 122, 124, 131, 132, 133, 134, 141, 142 et 152
- entre le 1er et le 4 juin: ARDECHE: 143, 145, 147 - DROME: 121, 125, 129, 130 - ISERE: 101, 103, 111, 115, 121 - LOIRE: 9, 12 - RHONE: 22, 24, 26 - AIN, SAVOIE et HTE SAVOIE: néant.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER (pépinières et jeunes arbres) - Etendre le premier traitement aux dates suivantes
- dès réception: jusqu'à 500m dans la Drôme et l'Ardèche
  jusqu'à 400m dans le Rhône, l'Isère et les régions 11 et 25 de la Loire
  jusqu'à 300m dans les autres départements.
- entre le 30 mai et le 2 juin: dans les situations plus élevées.

D'autre part, le traitement conseillé dans les régions les plus chaudes par le bulletin du 9 mai devra être renouvelé également entre le 30 mai et le 1er juin.

INFORMATIONS

MOUCHE DE LA CERISE - Le traitement devra être appliqué: dès réception dans les régions basses de la Drôme, de l'Ardèche et des zones limitrophes, du sud du Rhône, de la vallée de l'Isère et des bassins de Belley et de Chambéry.

Toutefois, sur les variétés les plus tardives, on attendra le virage du fruit au rouge.

Dans les autres régions, ce traitement sera appliqué seulement au virage du fruit au rouge.

COCHENILLE DU MURIER sur pêcher - Si le traitement contre la 1ère génération n'a pas encore été exécuté, il devra l'être sans tarder.

SESIE DU GROSEILLIER (groseillier et cassissier) - Sur les plantations sujettes aux attaques de ce ravageur des tiges, appliquer un traitement insecticide dès réception.

.../

P 12

" A propos des échecs dans la lutte contre les acariens

Nous publions ci-dessous la suite de l'article de notre collègue de la Station d'Orléans. Nous tenons toutefois à rassurer nos abonnés de la région Rhône-Alpes: il ne s'agit encore dans notre région que d'une menace, dont la réalisation n'est pas encore apparue de façon certaine. Nous devons les mettre en garde contre toute réaction hâtive dont résulterait par exemple une augmentation massive des doses d'acaricides: une telle solution serait non seulement inefficace, mais aussi très dangereuse."

Avant d'aborder les causes qui sont à l'origine d'échecs dans la lutte contre les acariens, il n'est peut-être pas inutile de souligner que la plupart des insecticides utilisés ont une action néfaste sur la faune utile. Ils détruisent souvent prédateurs et parasites des ravageurs, provoquent un déséquilibre biologique en faveur des acariens dans le cas qui nous intéresse. D'autre part, certaines recherches sembleraient prouver que certains produits antiparasitaires favorisent la pullulation des acariens.

Une des causes les plus fréquentes d'échecs dans la lutte contre les acariens est l'utilisation abusive, sans raison valable, des insecticides notamment des organo-phosphorés dont la polyvalence est très appréciée. Beaucoup d'arboriculteurs ont tendance à multiplier leur utilisation. Au printemps dans tous les traitements nécessairement nombreux, dirigés contre les Tavelures ils ajoutent un insecticide sans savoir si celà est vraiment nécessaire. Ces traitements répétés, effectués souvent à dose faible, sont une des meilleures méthodes pour accoutumer les acariens.

Les produits utilisés contre le Carpocapse peuvent également favoriser cette accoutumance car ils appartiennent presque tous au groupe des organo-phosphorés. Ceux qui n'appartiennent pas à ce groupe sont inefficaces contre les acariens.

Devant ces risques de résistance ou d'accoutumance, devant ces échecs dans la lutte contre les acariens dans les vergers, que faut-il faire?

Tout d'abord il est indispensable d'effectuer régulièrement les traitements d'hiver qui en détruisant la plus grande partie des oeufs évitent des pullulations importantes dès le départ de la végétation. Evidemment ces traitements n'auront pratiquement aucune action sur les espèces hivernant à l'état d'adulte (Araignée jaune et Tetranyque de l'aubépine).

Durant la végétation, il est indispensable de n'utiliser les insecticides et acaricides que lorsqu'un ravageur est à craindre. Ceci implique des observations fréquentes et précises dans les vergers afin de déterminer l'opportunité du traitement.

En cas d'échec dans la lutte contre les acariens un simple changement de matière active ne sera pas suffisant car, comme nous l'avons déjà dit, il est vraisemblable qu'il s'agit d'une résistance au groupe des organo-phosphorés. Il sera nécessaire d'envisager un traitement spécialement dirigé contre les acariens en utilisant un acaricide spécifique d'été. Ces produits, à l'exception de deux d'entre eux, le Phenkapton et le Dioxathion, ne sont pas des organo-phosphorés. Nous rappelons pour finir que l'efficacité des acaricides spécifiques d'été est étroitement liée à l'abondance et à la qualité de la pulvérisation.

G.RIBAULT (Station d'Orléans)

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX